

RAPPORT DE LA MISSION D'AMELIORATION DU CADRAGE 2023 POOL DE LUBUMBASHI

I. Contexte

Après avoir publié, en décembre 2024, le Rapport ITIE-RDC de l'Exercice 2022, le Comité Exécutif envisage de publier au cours de cette année 2025 un rapport afférent à l'Exercice 2023 et ce, en vue de mettre à la disposition du public des informations plus actualisées susceptibles d'alimenter le débat sur la gouvernance des ressources naturelles de la RDC.

Pour ce faire, il a chargé le Secrétariat Technique d'actualiser les cadrages précédents et d'élaborer le draft de celui afférent au rapport de l'exercice 2023.

Préalablement à l'adoption et à la publication de ce cadrage, le Comité Exécutif, à travers le Secrétariat Technique de l'ITIE, a partagé le projet de cadrage 2023 avec les parties prenantes pour recueillir leurs analyses, commentaires et améliorations.

En vue d'appuyer les parties prenantes dans cet exercice, le Secrétariat Technique a déployé ses Experts sur le territoire national afin d'organiser des ateliers dans les 10 pools répartis à travers le territoire national : Kinshasa, Matadi, Moanda, Goma, Bukavu, Bunia, Lubumbashi, Kolwezi, Mbuji-Mayi et Kindu.

C'est pour cette raison qu'en exécution des ordres de mission en annexe portant respectivement les n° 097/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2025 du 11 juillet 2025 et n° 083/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2025 du 01 juillet 2025, j'ai effectué deux missions officielles à Lubumbashi dans la Province du Haut-Katanga avec l'appui logistique et financier du Projet ENCORE/COREF apporté in situ en la personne de ses préposées, Madame Grâce MUDEKEREZA pour la première mission et, Madame Pierrette MASENGA pour la deuxième mission.

La deuxième mission étant collective, son rapport sera élaboré par le Chef de la délégation, Monsieur Franck NZIRA, tandis que je me contenterai d'élaborer le rapport de la première, qui est individuelle, et d'attacher les pièces justificatives pour les deux missions.

- **Objet de la Mission :**

Organiser et animer dans le Pool de Lubumbashi, l'atelier des parties prenantes consacré à l'amélioration du Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2023.

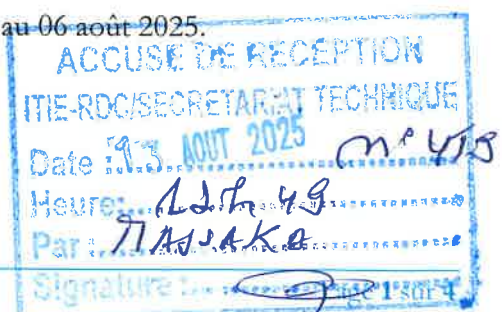
De manière spécifique, ma mission a consisté à faciliter les parties prenantes à :

- Assimiler l'essentiel du projet de Cadrage 2023 ;
- Relire, analyser et commenter en sous-groupes de travail ledit projet ;
- Convenir, en plénière, des améliorations pertinentes qui seront présentées au grand atelier des parties prenantes consacré à la mise en communs des améliorations proposées par les différents pools.

- **Durée de la mission : 11 jours calendriers, soit du 27 juillet au 06 août 2025.**

II. Déroulement de la mission

Ma mission s'est déroulée de la manière suivante :



✓ **Dimanche, le 27 juillet 2025 :**

- Arrivée à Lubumbashi.

✓ **Lundi, le 28 juillet 2025 :**

- Contacts politico-administratifs.
- Sensibilisation des participants à l'atelier.
- Préparation technique et pédagogique de l'atelier.

✓ **Du Mardi 29 au Jeudi 31 juillet 2025 :** Tenue de l'atelier, soit 3 jours.

- **Lieu :** Salle de Conférences, Hôtel Lubumbashi, à Lubumbashi
- **Participation :** Toutes les parties prenantes réunies. Selon les listes de présence et de perception tenues par Madame Grâce MUDEKEREZA, les délégués des administrations publiques (provinciales et locales), des entreprises minières et des Organisations de la Société civile étaient présents.

▪ **Jour 1 de l'atelier : Mardi, le 29 juillet 2025**

Après l'observation des dispositions protocolaires, j'ai présenté aux parties prenantes l'économie du Projet de Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2023.

Pour l'essentiel, après avoir survolé quelques rappels sur l'ITIE, j'ai présenté aux parties prenantes l'économie du projet de Cadrage 2023 en cinq points, savoir :

- ✓ Les préliminaires ;
- ✓ Les éléments fondamentaux d'un Cadrage du Rapport ITIE ;
- ✓ Quelques observations sur le Cadrage 2023 ;
- ✓ Le partage des responsabilités dans l'élaboration du Cadrage 2023 ;
- ✓ Les commentaires sur les Annexes du Cadrage.

A l'issue de cet exposé et, avant de constituer des groupes de travail, un débat animé a été ouvert et les participants ont réagi à chaud aux informations leur présentées sur le projet de Cadrage 2023.

▪ **Jour 2 de l'atelier : Mercredi, le 30 juillet 2025**

Après la restitution participative des travaux de la 1^{ère} journée, les participants ont travaillé en trois sous-groupes composés selon les composantes des parties prenantes de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC que sont la Société civile, les Entreprises extractives et les Institutions publiques.

Les travaux en sous-groupes ont consisté à relire le projet de Cadrage 2023, à l'analyser et à proposer les améliorations pertinentes pour que le Rapport ITIE-RDC 2023 à produire rencontre les exigences de la Norme ITIE.

▪ **Jour 3 de l'atelier : Jeudi, le 31 juillet 2025**

Le troisième et dernier jour de l'atelier a été consacré à la poursuite des travaux en sous-groupes, à la présentation des améliorations préconisées par chaque composante et à la convenance, en plénière, des améliorations pertinentes qui seront présentées au grand atelier des parties prenantes des 4 et 5 août consacré à la mise en communs des améliorations proposées par les différents Pools.

Ci-dessous, le condensé de principales améliorations proposées par le Pool de Lubumbashi.

COMPILATION DES AMELIORATIONS DES PARTIES PRENANTES DU POOL DE LUBUMBASHI AU PROJET DE CADRAGE 2023

N°	Thématique	Sources	Constats/ Commentaires des PP	Recommandations
1	Observations d'ordre général	Pool de Lubumbashi	Absence de NIF de plusieurs entreprises dans les annexes	Dans le Rapport de Cadrage, ajouter le lien qui ramène à l'Avenant n° 5 de la SICOMINES Retrouver et renseigner les NIF de toutes les entreprises du périmètre de rapportage ITIE
2	Seuil de matérialité des entreprises et couverture en pourcentage du revenu global du secteur extractif	Pool de Lubumbashi, Sous-Groupe Entreprises extractives	Il est important d'orienter les efforts de collecte et de conciliation des données aux seules entreprises ayant effectué des paiements significatifs et renvoyer le périmètre de déclaration unilatérale de l'Etat les autres entreprises dont l'ensemble des paiements est inférieur ou égal à 2% de l'ensemble des revenus du secteur	Fixer le seuil de matérialité des entreprises à 500K\$US
		Pool de Lubumbashi, Sous-Groupe OSC	Réflexion de la société civile du Haut Katanga sur la matérialité, Page 24 du rapport de cadrage ITIE-RDC 2023 Nous sommes conscients du fait qu'un seuil trop bas peut compliquer la compilation sans apporter une réelle valeur ajoutée. Par conséquent, fixer un seuil adapté est un équilibre crucial pour assurer la qualité et la crédibilité des données rapportées. Mais, la fiabilité des rapports ITIE dépend de la couverture et de la précision des données déclarées. Un seuil trop élevé peut omettre des flux financiers importants et les entreprises, ce qui réduit l'exhaustivité et la transparence du rapport. La réduction du seuil a comme avantage : amélioration de l'exhaustivité des données, renforcement de la transparence, encouragement à la bonne gouvernance. Les entreprises sont incitées à s'améliorer et détecter les risques et les irrégularités. Les entreprises non prises en compte peuvent être sources de risques de corruption, d'évasion fiscale ou de mauvaise gouvernance. Leur inclusion permet une meilleure analyse des écarts et la détection d'anomalies. (4.1 de la Norme ITIE 2019). Le seuil de matérialité a une influence directe sur la fiabilité des rapports ITIE. En effet, ce seuil détermine quels flux financiers sont considérés comme suffisamment significatifs pour être inclus dans le processus de conciliation bilatérale entre entreprises extractives et l'Etat. Une définition claire et appropriée du seuil de matérialité contribue à garantir que les rapports couvrent les revenus et les entreprises importants sans être alourdis par des détails insignifiants.	Maintenir le seuil de matérialité des entreprises à 270K\$US
		Pool de Lubumbashi, Sous-Groupe Entités de l'Etat	Il est important que toutes les entreprises participent à l'exercice de conciliation afin de renforcer leur responsabilité et leur respect aux lois et règlements de la République, surtout les entreprises à capitaux chinois et indiens.	
3	Entonnoir des flux	Pool de Lubumbashi, Sous-Groupe Entreprises extractives	Sur le 58 flux identifiés, 50 ont été retenus par le S.T. Cependant, 11 flux méritent des renseignements (explications ou précisions) supplémentaires. Il s'agit de : 1) Autres produits, 2) Dividende RBT Emprunt 20% Imputé à la GCM, 3) Frais de certification (CEEC ?), 4) Frais d'analyse (CEEC ?), 5) Frais de services (CEEC ?), 6) Frais de dépôt (CAMI ?), 7) Redevance annuelle (De quel services d'assiette ?), 8) Pénalités EP, 9) Taxe 1% sur la valeur réévaluée par CEEC revenant à la Province (A désagréger par bénéficiaire), 10) Frais administratif de confidentialité (Préciser sa différence avec le Flux n°52 "Frais admin" pourtant non retenu), 11) Cession (Flux n°50).	Apporter les précisions sur les 11 flux ci-contre.
			Pourquoi la Taxe de minage perçue par l'Etat (+/- 150 USD) est de loin inférieure aux frais perçus par AFRIDEX (+/- 1 200 USD), mais qui ne sont pas déclarés à l'ITIE ? Pourquoi les Pénalités sont retenues comme Flux tandis que certains impôts ou taxes qui sont à la base de ces pénalités ne sont pas retenus dans le référentiel des Flux (Ex. Carte de travail).	Apporter des clarifications par rapport à ces situations.

4	Informations contextuelles	Pool de Lubumbashi, Sous-Groupe OSC	Au regard des informations contenues dans la correspondance n° 0566/APCSC/GG-FYS/cmn/septembre/2024 de l'Agence de pilotage, de coordination et de suivi de la Convention de collaboration adressée au Secrétariat technique de l'ITIE, il est important que le rapport puisse clarifier la situation relative aux 28 450 000 USD versés au titre de jetons de présence et bonus de signature. En effet, selon le tableau de décompte des infrastructures établi entre le démarrage du projet et le 7 septembre 2024, ces jetons de présence apparaissent comme une avance génératrice des intérêts, affectée au financement des infrastructures. Or, cette pratique avait été désapprouvée par l'Inspection Générale des Finances (IGF) lors des négociations avec la Gécamines. L'IGF avait rappelé que les avantages accordés aux mandataires publics sont strictement fixés par décret du Premier ministre ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Par conséquent, tout autre avantage versé en dehors de ces cadres légaux constitue un détournement de fonds publics. Il y a nécessité pour de raison de transparence, de fiabilité, d'exhaustivité et de crédibilité que cette situation puisse être clarifiée.	Que le rapport de cadrage fournisse des clarifications sur le libellé de montant de 28 450 000\$ perçu par la Commission de renégociation du contrat SICOMINES pour renforcer la transparence et la redevabilité.
---	----------------------------	-------------------------------------	--	--

✓ **De Vendredi 1^{er} au Dimanche 03 août 2025 :**

- Attente de l'arrivée à Lubumbashi des délégués de différents Pools (Provinces) ;
- Sensibilisation des participants et préparation technique de l'atelier de mise en commun des améliorations des parties prenantes ;
- Compilation des améliorations reçues de tous les Pools.

✓ **Lundi 04 et Mardi 05 août 2025 :**

- Tenue de l'atelier de mise en commun des améliorations des parties prenantes au projet de Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2023.

N.B : La responsabilité d'élaborer le Rapport de la deuxième mission relative à la mise en commun des améliorations des parties prenantes au projet de Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2023 incombe à Monsieur Franck NZIRA, le Chef de la Délégation de tous les Pools réunis à Lubumbashi.

Fait à Kinshasa, le 11 août 2025.-

Gilbert DENINGAIDI MAGBATA

Expert Technique

Annexes : (i) Ordres de mission estampillés (02), (ii) Cartes d'embarquement aller – retour (02), (iii) Go pass (02) et Taxe aéroportuaire aller-retour (02).

*Copie
Gilbert
D*

ORDRE DE MISSION N°.. 097../COORD/ITIE-RDC/ST/GAK/2025

La personne dont les noms et fonction ci-après est désignée pour effectuer une mission officielle à **Lubumbashi** dans la Province du **Haut-Katanga**.

Il s'agit de :

Noms	Fonction
M. Gilbert DENINGAIDI MAGBATA	Expert Technique en charge de la collecte, analyse des données et des questions Juridiques.

Objet de la mission : **Organiser et animer dans le pool Lubumbashi l'atelier d'amélioration du Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2023.**

Durée de la mission : 06 jours

Date de départ : OPEN

Date de retour : OPEN

Itinéraire : Kinshasa – Lubumbashi et retour

Moyen de transport : Avion.

Frais de mission : À charge du Projet ENCORE/Banque Mondiale

Les autorités tant civiles, militaires que celles de la Police Nationale sont priées d'apporter assistance au porteur du présent ordre de mission.

Fait à Kinshasa, le **11 JUIL 2025**

Jean-Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO



ORDRE DE MISSION N° 083 /COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2025

Les personnes dont les noms et fonctions ci-après sont désignées pour effectuer une mission officielle dans la Province du **Haut-Katanga**.

Il s'agit de :

Noms	Fonctions
M. Franck NZIRA IYA TEGERA	Expert Technique Responsable
M. Baudry OMEWATU NGANDU WA MULAMBA	Responsable de la Cellule de Planification, Suivi et Evaluation.
M. Gilbert DENINGAIDI MAGBATA	Expert Technique en Charge de la Collecte, Analyse des données et Questions Juridiques.
M. Christian AMANI KAJANGU	Expert Technique en Charge de la Collecte, Analyse des données.

Objet de la mission : Organiser et participer à l'atelier d'échanges entre les parties prenantes impliquées dans la divulgation des contrats du secteur extractif pour parvenir à la publication conforme et exhaustive de ces derniers.

Durée de la mission : 06 jours

Date de départ : OPEN

Date de retour : OPEN

Itinéraire : Kinshasa – Lubumbashi et retour

Moyen de transport : Avion

Frais de mission : À charge du Projet ENCORE/Banque Mondiale

Les autorités tant civiles, militaires que celles de la Police Nationale sont priées d'apporter assistance aux porteurs du présent ordre de mission.

Fait à Kinshasa, le **01 JUL 2025**
Jean Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO


Boarding PASS



2304377369

27/07/2025 07:12:20

2130

GILBERT/DENINGAIDIMAGBATA

BU1611 27JUL25

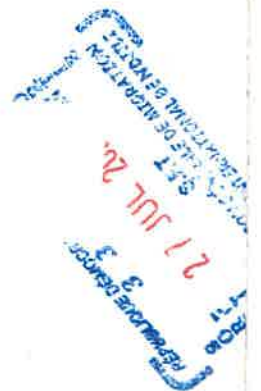
Siège/Seat

Seq : 175

27C

A/Y FIH-FBM

ZONE OC



2304377369

06/08/2025 05:16:58

1/21

GILBERT/DENINGAIDIMAGBATA

BU1672 06AUG25

Siège/Seat

A/Y FBM-FIH

8A

02FIH0653105

21KG

2304377369

GILBERT/DENINGAIDIMAGBATA

BU1672 06AUG25



République Démocratique du Congo
RÉGIE DES VOIES AÉRIENNES



R.V.A.S.A.

CONTRÔLE

I.D.E.F.
GO-PASS

N° 046440

/0680125/N

VALEUR : \$ 10

VOL N° : DATE : 22 / 04 / 20

COMPAGNIE AÉRIENNE :

NOM DU PASSAGER :

SEXE : M ☐ F ☐ CHILD ☐ INF ☐ TYPE : Y ☐ C ☐

AÉROPORT DE DÉPART :

Contrôleur **B**

Signature Compagnie & Cachet

N A T I O N A L



AVIATION
Région de Kinshasa

Date : 2022/04/22

8015909620220422

MAHARABATI

Compagnie - VAC

Deniguidi

XUACOT / DSN

51886101351

DEL KINSHASA



Recevoir le passeport

P A S S A G E R



TSE

SITE : RAIBANK-Luano

Taxe statistique d'embarquement
local dans les avions - Vols Nat

Tarif : Nationaux
Taux : 5.00 USD

Nom du passager : GILBERT

République Démocratique du Congo
RÉGIE DES VOIES AÉRIENNES



R.V.A.S.A.

CONTRÔLE

I.D.E.F.
GO-PASS

N° 827873

/3448/24/N

VALEUR : \$ 10

DATE : 22 / 04 / 2022

COMPAGNIE AÉRIENNE :

NOM DU PASSAGER :

SEXE : M ☐ F ☐ CHILD ☐ INF ☐ TYPE : Y ☐ C ☐

AÉROPORT DE DÉPART :

Contrôleur

N A T I O N A L